BON GENIE.

Imprimé et vendu, vous les jeudis, par
JEROME BAYON.
IMPRIMERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
Rue Bons que l'UNION a été conservée.

JEUDI MATIN, 20 FEVRIER 1835.

☞ Pour les avis d'encans et du shérif, voyez le supplément.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 12 février.

Les souscripteurs au dîner qui doit être offert à l'ex-gouverneur A. B. ROMAN, sont invités à se réunir aujourd'hui, jeudi, 12 du courant, à 7 heures du soir, chez Hewlett, afin de nommer un comité d'arrangement.

Aujourd'hui il doit être vendu à la Bourse Hewlett, à midi, 73 terrains dans le passage ouvert entre les rues St-Louis et Conti et Conti et Bienville. La position centrale de ces terrains offrent aux spéculateurs une chance favorable de placer avantageusement leurs capitaux.

Nous avons acquis la certitude des personnes chargées de cette vente qu'elle aurait lieu sans réserve.

L'insertion dans notre feuille d'aujourd'hui, du rapport de M. Buisson au bureau des travaux publics, sur certaines améliorations projetées, nous laisse à peine le place nécessaire pour appeler l'attention de nos lecteurs sur l'importance de ce document. Ceux qui en prendront connaissance y trouveront, à la fois, la pensée de l'utilité du bureau des travaux publics, et celle de la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies à la navigation intérieure en de moins plus commodes et plus sûres celles qui existent déjà. Ce rapport est un travail consciencieux qui résulte de l'examen des localités et d'une appréciation exacte des améliorations qu'elles appellent ou qui y sont applicables.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR ROMAN.

Président du bureau des travaux publics.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport général de mes opérations depuis le mois de juin dernier, époque à laquelle j'ai été envoyé par la sous direction des travaux publics, dans les paroisses de l'Ouest de l'Etat. Je joins à ce rapport, quelques plans qui sont nécessaires pour faire connaître les travaux que j'ai fait exécuter, et l'utilité de ceux que je propose d'entreprendre.

J'ai compris, par les instructions qui m'ont été remises, que je devais porter toute mon attention sur les moyens propres à établir les communications les plus sûres et les plus faciles, entre le Mississipi et les comtés des Attakapas et des Opelousas; et dès que j'eus voyagé dans ces pays, et acquis quelque connaissance des localités et des besoins de l'agriculture, je fus frappé de la situation désavantageuse où se trouvent les habitans des paroisses de l'Ouest et du Sud-Ouest de l'Etat, qui n'ont, jusqu'à présent, pendant tout le temps des eaux basses du fleuve, que des moyens très dispendieux et très incertains de faire parvenir leurs récoltes à la Nouvelle-Orléans.

Toutes les habitations de Lafourche, des bayous Darbonne, Black, Caillou, du Tèche, des Opelousas, du bayou Bœuf, du bayou Grosse Tête, et de quelques établissemens moins importans, sont soumis à la nécessité d'attendre le montage des eaux du Mississipi, pour envoyer leurs récoltes au marché. Sous le rapport de la population, c'est au moins le tiers de l'Etat qui est soumis à cette sorte d'embargo; et, par rapport au sol, c'est environ le quart de la superficie des terres cultivables de la Louisiane, qui ne s'établissent pas, parceque l'agriculture y manque d'un débouché facile pour ses récoltes, à toutes les époques de l'année.

Mais si les localités présentent des obstacles, elles offrent aussi des ressources, dont on peut tirer parti pour détruire ces obstacles, et je n'ai vu nulle part, aucune difficulté insurmontable si l'Etat persiste quelques années, dans le système d'améliorations qui vient d'être commencé.

L'ATCHAFALAYA.

La carte No. 1, représente toute cette partie du Mississipi comprise entre l'embouchure de la rivière Rouge et Plaquemines; elle indique aussi tout le cours de l'Atchafalaya.

Les établissemens des Opeloussas et du bayou Bœuf, n'ont de communication avec le fleuve, que par l'Atchafalaya et Plaquemines, à l'époque des hautes eaux: le reste de l'année, l'eau du Mississipi n'entre plus dans le bayou de Plaquemines, et toutes les importations de l'Ouest de l'Etat, ou ses exportations sont assujéties à un partage entre Plaquemines et le Village Indien. C'est un immense désavantage pour les Opeloussas, qui de plus sont menacés de perdre entièrement ce passage, par les dépôts de sable, toujours croissants, dans la Grande Rivière : c'est dans la vue d'améliorer et de maintenir une communication constante avec le Mississipi, que le Bureau des Travaux Publics a ordonné la destruction des embarras de l'Atchafalaya supérieure dont je vais vous donner une description.

Ces divers embarras se divisent en quatre parties distinctes, qui ont ensemble une étendue de cinq milles et 51 perches. Le premier embarras commence à environ sept milles au dessus de l'embouchure du Courtableau; il a un mille et soixante perches de long; sa largeur depuis la partie inférieure, jusqu'à deux tiers de mille, en remontant est de 32 à 40 perches; ensuite le chenal rétrécit graduellement, et se resserre jusqu'à la largeur de 18 perches. Cette largeur reste la même, non seulement jusqu'à la partie supérieure de l'embarras, mais encore à plusieurs milles au dessus. Tous les arbres qui sont à la surface de cet embarras, sont dans un état de décomposition si avancé qu'il faut beaucoup de précaution pour le traverser avec sûreté. Aux eaux basses, la seconde donne une profondeur de 25 à 30 pieds d'eau, sous l'embarras, et quoiqu'il n'y ait alors presque pas de courant dans l'Atchafalaya ; cependant la masse d'eau qui s'écoule sous les radeaux, éprouve un abaissement assez considérable, pour ressortir, en bouillonnant, à l'extrémité inférieure.

De la tête du premier embarras au commencement du 2d. il y a une distance de 15 milles et 1-5; la navigation dans toute cette étendue peut être rendue facile et sûre, en coupant quelques arbres arrêtés sur le fond de l'Atchafalaya, et qui projètent leur tête à plusieurs pieds au dessus de l'eau; c'est surtout plus haut que les îles qui sont à six milles 1-4 au dessus du premier embarras qu'il s'en trouve le plus.

Le second embarras commence à l'embouchure du bayou Lafourche à environ 7-8 mille au dessus du point où les troupeaux des Opeloussas traversent pour se rendre à la Pointe Coupée. Cet embarras a un mille 262 perches de long, moins un petit espace de 24 perches non embarrassé et qui se trouve à peu près au milieu de sa longueur. Les arbres à sa surface sont dans le même état de décomposition que ceux du premier embarras. La profondeur d'eau, au commencement de cet embarras était de 24 (basses eaux) et de 28 pieds en amont. Le courant était rapide en dessous; tandis que dans l'espace d'environ un mille qui se trouve entre la partie supérieure de cet embarras et le commencement du 3e., il n'y avait pas de courant apparant à la surface de l'eau. Le 3e. embarras n'a que 250 perches de long, il présente la même apparence que les autres.

Le 4e. embarras commence à un mille et 105 perches au dessus du 3e. Il se divise en deux sections séparées par un espace libre de 60 perches. La section inférieure a 224 perches de long et la section supérieure 215 perches. La tête de cet embarras est à 22 milles et 53 perches de l'embranchement de l'Atchafalaya et du Mississipi. La rivière avait aux eaux basses 28 pieds de profondeur en aval du radeau, et en amont une sonde de 31 pieds ne pouvait atteindre le fond.

Le dernier embarras, quoique les arbres qui le forment, présente à peu près la même apparence de décomposition que les autres, est cependant moins ancien, car d'après le rapport de personnes bien informées, il n'existait pas en 1806.

Les quatre embarras que je viens de décrire, tient fermement et montent ou s'abaissent comme les eaux de l'Atchafalaya, mais ils sont retenus dans la place qu'ils occupent par un grand nombre de gros arbres arrêtés solidement par une extrémité sur le fond de la rivière, en projetant leur autre extrémité suivant diverses inclinaisons jusqu'à une hauteur qui dépasse, pour la plus part, le niveau des plus hautes eaux. Ces arbres que j'appellerai les clefs de ces radeaux, par analogie aux clefs des voutes, sont en effet les principaux obstacles au départ des embarras, lorsqu'il y a un fort courant.

J'ai fait couper toutes les clefs du premier embarras, et je suis porté à croire qu'à l'époque des hautes eaux, la force du courant, pourrait suffire pour l'entraîner en dérive. La grande quantité de ces clefs, qui restent dans des parties de la rivière, qui paraissent avoir été obstruées autrefois, me confirment dans l'idée que le courant a quelquefois déplacé les embarras; et à l'appui de cette opinion, je rapporterai que des personnes employées à transporter par eau les cotons de la prairie du bayou Rouge, disent qu'en 1831, la tête du 4e. embarras, se trouvait vis-à-vis l'embouchure du bayou Petit Courant à un mille 3-4 au dessus de sa position actuelle. C'est la persuasion où je suis, que dans une forte crue d'eau, tous les embarras de l'Atchafalaya pourraient partir en dérive, si leurs clefs étaient coupées au niveau des bassins creux, qui m'a fait borner cette opération au premier embarras. La prudence exige de ne pas s'exposer à faire descendre à la fois une aussi grande quantité de bois, sans être assuré de la direction qu'on pourra lui donner, pour ne pas fermer plus bas les routes qui servent à la navigation des Attakapas et des Opeloussas.

Depuis que je suis employé par la sous-direction des travaux publics, je n'ai pas eu l'occasion de voir l'Atchafalaya à pleine écore, et ce ne sera qu'après le montage de cette année, qu'il sera possible de connaître avec exactitude, le parti que l'on peut tirer des diverses localités pour loger les débris des embarras. Tout ce qui pourrait arrêter la dérive des bois depuis le premier embarras, jusqu'à la Grande Rivière a été abattu, et toute cette partie de l'Atchafalaya est bien nettoyée et d'une navigation sûre.

Pendant le petit montage qui a eu lieu l'été passé, le bateau et les nègres de l'Etat ont été employés depuis le 14 juillet jusqu'au 12 août, à ouvrir le premier embarras, mais l'eau n'ayant été, pendant ce temps, qu'à une hauteur moyenne de 4 pieds au-dessus des eaux basses (le grand montage est de 18 à 20 pieds) il n'y avait que peu de courant, et le travail était difficile, cependant l'on a ouvert pendant ce temps un chenal de 75 pieds de large, et d'un quart de mille de long.

Lorsque l'Atchafalaya sera ouvert et navigable jusqu'au Mississipi, les Opeloussas auront alors une communication par eau pendant toute l'année avec la Nouvelle-Orléans, mais cette route augmentera considérablement la distance; car il n'y a que 49 milles de l'embouchure du Courtableau au Village de Plaquemine, et pour venir au même point en remontant l'Atchafalaya et la branche supérieure de l'ancien lit du fleuve qui mène au raccourci de Shreeves (l'entrée n'étant pas navigable) on a une distance de 161 milles à parcourir ; ce qui augmentera par conséquent de 112 milles la distance de l'embouchure de Courtableau à la Nouvelle-Orléans. On pourrait diminuer cette distance d'environ 19 milles, en ouvrant un passage au fleuve, à travers le raccourci du Tunica bend; mais cela ne serait pas le plus grand avantage qui résulterait de cette opération ; elle produirait en amont un abaissement de niveau d'environ 30 pouces au plus hautes eaux, la chute du fleuve étant alors de un pouce 21-35 par mille. Quant à l'augmentation de vitesse du courant, elle serait peu sensible, car un raccourci de 19 milles est à peine appréciable sur un cours aussi étendu que celui du Mississipi. Le raccourci du Tunica bend, diminuerait aussi la masse d'eau qui entre dans l'Atchafalaya, de sorte que des terres sujettes actuellement aux inondations en seraient préservées par ce travail; mais il reste à examiner si ces avantages comprennent les dépôts qui seraient faits sur les terres, vis-à-vis le raccourci, par le courant du fleuve.

Ouvrir l'Atchafalaya, pour procurer aux Opeloussas et aux établissemens qui se feraient par la suite sur cette rivière elle-même, une communication constante avec la Nouvelle-Orléans, est certainement une opération assez utile pour justifier les dépenses faites par l'Etat, pour cet objet ; mais il faut remarquer que les Etats-Unis sont propriétaires des terres qui bordent les deux rives de l'Atchafalaya, qu'ils retireraient un profit considérable des travaux entrepris aux frais de l'Etat, et que l'abandon d'une partie de ces terres en faveur de la Louisiane, ne serait de leur part qu'un acte équitable. J'ai dit plus haut que les Opeloussas sont menacés de perdre entièrement leur communication avec Plaquemines. Ce qui suit doit faire sentir avec plus de force l'impérieuse nécessité d'ouvrir l'Atchafalaya partout où il est obstrué. Lorsqu'on sort de Plaquemine pour remonter la Grande Rivière, on trouve une bâture qui s'étend à plusieurs milles de long; lorsque les eaux sont basses, une partie de cette bâture est découverte, et il ne reste qu'un passage étroit et sinueux de 4 pieds d'eau pour les petits bâteaux-à-vapeur qui daviguent dans cette saison.

Plusieurs personnes m'ont informé qu'il y a huit ans, il y avait dans cet endroit de 25 à 30 pieds d'eau, et que le dépôt s'est accru régulièrement, chaque année, depuis ce temps; il paraîtrait que pendant les huit dernières années, les bois de dérive introduits par le bayou de Plaquemine, dans la partie inférieure de la Grande Rivière, où ils forment des embarras considérables, ont présenté au cours de l'eau des obstacles assez forts pour le faire refouler au dessus de l'embouchure de ce bayou, qui en outre par l'élargissement de sa bouche au fleuve, et de son chenal, depuis la même époque, verse dans l'intérieur une masse d'eau plus grande qu'autrefois; il en est résulté un contre-courant très-fort, dans la Grande Rivière pendant les hautes eaux, tandis qu'autrefois tout s'écoulait vers le lac Chêtimatachas; et lorsque le Mississipi baisse, le courant s'affaiblit graduellement dans les bayous de l'intérieur, et c'est alors que les bâtures s'augmentent; celle dont il est question s'est élevée d'environ trois pieds chaque année, de sorte qu'il est à présumer qu'après le prochain montage du fleuve, elle sera presque au niveau des basses eaux, et interceptera complètement la communication entre Plaquemine et les Opeloussas.

Les bois qui embarrassent maintenant la Grande Rivière et le bayou Pigeon ayant suffi pour l'élévation graduelle de la bâture, ils continuent de produire ce même effet, quoique les travaux que j'ai fait exécuter à l'entrée du bayou Plaquemine paraissent remplir leur double but : 1°. d'empêcher les bois de dérive de s'y précipiter; et 2°. de resserrer l'entrée dans des dimensions à peu près égales à la section transversale du bayou dans l'intérieur.

Si depuis quelques années, l'entrée du bayou Plaquemine eût été fermée complètement, ou protégée par des ouvrages solides comme ceux qui s'y trouvent aujourd'hui, on aurait conservé dans l'intérieur des routes navigables qui ne peuvent être rétablies maintenant qu'à grands frais. L'emploi d'une forte machine à draguer sera cette année même, nécessaire pour creuser le chenal de la Grande Rivière, à l'époque de la baisse des eaux, et ce travail devra être recommencé chaque année, jusqu'à ce que le bayou Pigeon soit ouvert et donne un libre cours à l'eau sous le lac Chêtimatchas.

Au reste quelque grands que soient les travaux de l'Atchafalaya, et du bayou Pigeon, on peut en calculer le terme puisque d'une part l'Atchafalaya ne reçoit plus de bois de dérive depuis le raccourci fait dans le Mississipi au-dessus de la Rivière Rouge, et que de l'autre côté, les ouvrages de Plaquemine ont jusqu'à présent rejetté tous les bois de dérive au large, et donnent l'espoir d'avoir atteint le but que l'on s'est proposé, en ordonnant leur construction.

Le Bayou Courtableau et le Bayou Bœuf.

Conformément à mes instructions, j'ai fait un relevé du bayou Courtableau et d'une partie du bayou Bœuf, afin de m'assurer de la possibilité d'améliorer cette navigation par des écluses.

Le bayou Courtableau est navigable toute l'année pour les bateaux-à-vapeur jusqu'à l'habitation Banné, c'est-à-dire à 15 milles au dessus de la petite ville Washington qui est le débarquement des Opeloussas. On trouve l'embouchure du bayou Bœuf à cinq milles plus haut. Quoique les bâteaux-à-vapeur s'arrêtent à l'habitation Banné, lorsque les eaux sont basses, ils pourraient remonter jusqu'au bayou Ouakcha, qui est à trois milles au-dessous de Washington, si les chicots qui sont en assez grand nombre dans cette partie du bayou étaient sciés à environ 7 pieds au-dessous du niveau de l'eau, cette opération sera facile, lorsque la machine à récéper dont j'ai présenté le modèle à la sous-direction sera exécuté. Le modèle est maintenant à Louisville, où l'on pourra je l'espère construire la machine en employant la vapeur pour force motive, sans dépasser la somme à laquelle je l'avais estimée. Il est sans doute inutile de faire observer que ce n'est pas seulement pour améliorer cette partie du Courtableau que cette machine est demandée; mais qu'il n'y a pas un bayou dans la Louisiane, où elle ne puisse être employée utilement.

Le bayou Courtableau étant rendu navigable, par ce moyen jusqu'au bayou Ouakcha, il faudra pour étendre la navigation plus haut faire à ce point une retenue d'eau par écluse, ce qui est très facile; car si le bayou Courtableau, n'a pas de courant sensible depuis l'Atchafalaya jusque chez Banné, dans la partie supérieure c'est une rivière qui a toujours une chute rapide.

Lorsque les pluies n'occasionnent aucun montage dans le Courtableau, et que l'eau ne s'y élève que par le refoulement de l'Atchafalaya, une crue d'eau de 17 pieds dans cette dernière rivière, en produit une de 13 pieds à Washington, mais ces 3 pieds de chute ne se trouvent réellement qu'entre ce village et un point à environ deux milles au-dessous du bayou Ouakcha, au delà duquel on ne trouve plus de courant.

L'endroit que je désigne pour y placer une écluse, est marqué sur la carte, là le bayou a 50 pieds de largeur à la surface de l'eau basse, et 7 pieds de profondeur. Cette écluse pourrait être faite économiquement de la manière suivante : on assemblera solidement quatre fonds de chalans de 18 pieds de largeur et 60 de longueur, ce qui formerait le radier de l'écluse, ayant par conséquent 36 pieds sur 120. On construirait les portes aux extrémités, et lorsqu'elles seraient montées, et que le fond du bayou aurait été nettoyé et nivelé, on coulerait le radier dans la place préparée, en le guidant sur quelques pilotis. On en bâtirait ensuite un nombre suffisant pour former les bajoyers et les culées des portes; cette écluse devrait faire une retenue de 11 pieds d'eau, ce qui élèverait le niveau de 10 pieds à Washington, et de 7 pieds à l'entrée du bayou Bœuf. Cet ouvrage, tel que je le décris, et exécuté avec les nègres de l'Etat, ne coûterait pas plus de 15 à 1800 piastres.

Une écluse devrait être placée à un arpent au-dessous de l'embranchement des bayous Bœuf et Crocodile; en contendrait le bayou à 66 pieds de largeur à l'eau basse et cinq pieds de profondeur. Cette écluse serait construite comme la première; elle refoulerait l'eau dans les deux bayous; et, en lui faisant faire une retenue d'eau de 12 pieds, elle hausse ait le niveau de 5 pieds à 20 mi les p us haut. Deux écluses dans le bayou Bœuf à 20 milles de distance, suffiraient pour le rendre navigable, pour les bâteaux à vapeur, jusqu'à 60 milles de son embouchure, c'est-à-dire jusqu'à Choneville. Les écluses coûteraient moins que celles du Courtableau, car le Bayou Bœuf n'a que trente-trois pieds de large à la surface de l'eau basse. L'eau retenue par les écluses ne peut se perdre aucun côté; le Bayou Bœuf est encaissé comme un canal, sur une largeur d'environ 120 milles.

LE BAYOU LAFOURCHE.

Cette branche du Mississipi qui traverse une des sections la plus populeuse de l'Etat, paraît n'avoir jamais obtenue, sous le rapport des améliorations, toute l'attention que son importance lui mérite.

A Donaldsonville, ce bayou n'a, à l'époque des eaux basses, que 15 à 18 pouces d'eau, tandis qu'à un mille dans l'intérieur, il a déjà 6 pieds d'eau, et cette profondeur augmente jusqu'à 15 et 20 pieds et se maintient dans tout son cours jusqu'à quelques milles de la mer où l'on ne peut sortir que sur des barres de sable recouvertes seulement d'environ 18 pouces d'eau. Les deux extrémités de Lafourche, sont donc les seuls endroits qui aient besoin d'améliorations, car je ne considère pas, comme un travail digne de remarque; la destruction de quelques chicots de distance en distance. Il faudrait creuser l'entrée au fleuve d'environ 6 pieds, pour que le bayou soit navigable toute l'année, pour les bâteaux à vapeur. Du côté de la mer, il faudrait faire le même travail pour que le bayou soit navigable pour les grosses goëlettes.

En commençant les travaux à Donaldsonville, on aurait en vue non seulement de rendre la passe, afin de donner plus de profondeur au courant, mais aussi de diriger ce courant de manière à ce qu'il ne menace plus de détruire cette partie de la ville qui fait face au bayou. On obtiendra ce résultat, en construisant sur le bord opposé et à l'entrée du bayou, une estacade formée d'un rang central de grands pilotis appuyés sur deux rangs de pilotis moins élevés; la rangée du centre serait revêtue en madriers ; la dépense serait d'environ 3000 piastres.

Cet ouvrage devrait être placé sur la fausse pointe que contourne le chenal à l'eau basse ; il s'étendrait en ligne droite de l'Est à l'Ouest ; il empêcherait complètement les bois de dérive d'être poussés dans le bayou par les vents du Nord, comme cela a lieu maintenant. Le courant entrerait dans une direction parallèle aux levées, et n'occasionnerait plus de dommages du côté de la ville. L'entrée du bayou ne serait plus trop long pour le vide intérieur; tandis que dans son état actuel la masse d'eau qui s'y présente lorsque le fleuve est plein, étant beaucoup plus grande que celle qui s'écoule dans le bayou, il ne s'établit en cet endroit, qu'un courant de surface, et qui détermine la formation d'une barre à l'entrée de Lafourche. Lorsque cette entrée aura été resserrée par un ouvrage comme celui que je viens d'indiquer, on pourra se servir de la machine à draguer, pour creuser la passe, jusqu'à la distance d'environ un mille dans le bayou, et l'on n'aura plus à craindre qu'elle se comble par de nouveaux dépôts. On sera encore plus certain de ce résultat, si l'on peut la même année, fouiller à la drague, les passes du bayou Lafourche à la mer, ou bien agrandir par les moyens que je propose, le canal des Attakapas qui est un autre débouché de Lafourche vers la mer, presque insignifiant maintenant, mais qui peut donner la meilleure route entre le Tèche et le Mississippi.

Il paraît que du côté de la mer, les passes du bayou de Lafourche sont obstruées par quelques embarcations qui s'y sont perdues, et sur lesquelles il s'est fait des dépôts de sable; des souches ont poussé en grand nombre sur ces bâtures.

Le bureau des travaux publics n'a pas encore de machines à draguer, c'est-à-dire pour creuser sous l'eau; il lui en faudrait deux; la compagnie des canaux de Lafourche et de Barataria, en a fait construire une qui est mue par la vapeur, et dont elle fait usage d'une manière très satisfaisante pour fouiller ces canaux dans les prairies. Le prix d'une semblable machine est de 4000 à 4550 piastres.

LE CANAL DES ATTAKAPAS.

Ce canal situé sur la rive droite de Nafourche à 5 lieues de Donaldsonville, n'est qu'un petit ruisseau par lequel une partie des eaux hautes de Lafourche, s'écoulent au lac Vinette. Je l'ai tracé sur une grande échelle, sur le plan No. 3. Il est aussi représenté sur la carte No. 2. Je pense qu'il y aurait moins de difficulté à rendre ce petit cours d'eau navigable pour les steam-boats, qu'à ouvrir toutes les autres communications projetées entre les Attakapas et le Mississipi. A l'époque des eaux hautes, le canal des Attakapas a jusqu'à 18 pieds de chute au lac Vinette, sur un cours de moins de 11 milles; aussi le courant y est très rapide. Voici comment je pense que l'on pourrait employer la force du courant à redresser et élargir ce cours d'eau; on ouvrirait sur le bord supérieur et dans des directions marquées en rouge sur le plan No. 3, un bassin de 50 pieds de large sur environ 3 pieds de profondeur, les terres de cette excavation seraient jetées du côté opposé au bayou, de manière à faire de ce côté une levée. On voit par l'inspection du plan que ce nouveau canal forme par ses points fréquens de rencontre avec le bayou plusieurs lies très basses.

Ajoutons que les eaux de Lafourche étant assez hautes pour entrer dans le canal des Attakapas, la plupart des petites îles que je viens de faire remarquer, seraient emportées par la force du courant, et d'ailleurs quelques hommes en peu de jours, pourraient en faciliter la destruction. Le canal des Attakapas se trouverait alors avoir un cours moins sinueux et une largeur d'environ 50 pieds, qui est le double de celle qu'il a maintenant. Sa largeur étant donc doublée et le talus naturel de ses rives, restant toujours le même, et profondeur doublera aussi, et dès la première année, il sera navigable pour de grandes barges. Ayant doublé les dimensions de ce canal, il admettra un volume d'eau quatre fois plus grand que celui qu'il reçoit présentement. Cette masse d'eau, animée d'un mouvement aussi rapide que celui qui doit résulter d'une chute de 18 pieds sur une espace d'environ trois lieues et demie, aura sur les rives une action de corrosion qui, d'année en année agrandira le lit de ce canal.

Mais on doit prévoir que cette masse d'eau qui s'écoulera dans le lac Vinette, en entraînant avec elle une grande quantité d'eau terreuse formera dans ce lac des dépôts si considérables, qu'il ne pourra plus servir à la navigation dans l'endroit où se décharge le canal. C'est dans la vue de prévenir ce resultat, que j'ai indiqué sur le plan No. 3 par les lignes A. B., la fouille d'un canal d'environ un mille de largeur qui viens aboutir au lac, dans un endroit très éloigné de celui où se formeront les dépôts.

Ce canal, à sa jonction avec le bayou, est fermé par une ecluse, afin que l'eau courante ne puisse s'écouler dans cette direction.

Le lac Vinette a peu de profondeur; cependant il n'a pas moins de 4 pieds d'eau et le fond est de vase extrêmement molle; une perche s'y enfonce par son propre poids; de l'autre côté du lac, on trouve le bayou Long qui conduit au lac des Attakapas.

La route projetée par la compagnie des canaux de Barataria et de Lafourche, pour aller à la baie de Bonwick, et que l'on voit tracée sur la carte No. 2, sera très-utile pour de petites embarcations sortant des bayous Derbonne et Caillou; mais avant que cette ligne de communication puisse servir aux bateaux à vapeur des Attakapas, il faudra des travaux immenses dans le bayou Black et le bayou Derbonne.

LE BAYOU DE L'EAU BLEUE.

La Compagnie des deux de Barataria et de Lafourche, a le projet d'établir sa ligne de navigation à travers le lac Mercier et le lac Long. Il y a un fait dont j'ai longtemps cherché l'explication, et que je dois faire remarquer, c'est que ces lacs sont habituellement à un niveau de six pieds au-dessus de celui de la mer; cependant d'après les cartes, je jugeais qu'ils devaient communiquer avec le golfe du Mexique, et cette différence de niveau me paraissait inexplicable, mais j'ai reconnu dernièrement que la communication avec la mer qui avait lieu autrefois par le bayou de l'Eau Bleue, n'existe plus.

Le Bayou est formé sur une étendue d'environ 6 milles par une tourbe épaisse, produite par la décomposition des végétaux qui croissent si rapidement à la surface des bayous qui ont peu de courant, et les ferment en quelques années. Cette obstruction du bayou de l'Eau-Bleue retient les eaux pluviales sur une grande partie des terres situées entre Lafourche et le bayou Derbonne. Une grande partie du sol maintenant impropre à la culture, deviendrait cultivable, si l'on rétablissait cet égoût naturel. Il est vrai que les lacs Long et Mercier s'abaisseraient de 5 à 6 pieds, et laisseraient dans l'emplacement que l'eau recouvre actuellement, des marécages à travers lesquels la Compagnie de Barataria et de Lafourche aurait de plus grands travaux à faire pour établir sa ligne de navigation. Cette considération ne doit sans doute pas empêcher d'ouvrir le bayou de l'Eau-Bleue.

DES TRAVAUX.

Je vais ajouter quelques remarques sur la manière dont les travaux dont j'ai parlé dans ce rapport, pourraient être distribués cette année. Ils se divisent en deux classes; ceux qu'on ne peut exécuter qu'à l'eau haute du fleuve et ceux de l'eau basse.

La destruction des embarras de l'Atchafalaya et du bayou Pigeon appartiennent à la première, tous les travaux sont dans la seconde.

Ainsi tant qu'il y aura un courant suffisant dans l'Atchafalaya, pour travailler avec avantage aux embarras; toutes nos forces devront y être employées; et, pendant ce temps, afin d'être prêts pour les travaux de la seconde époque, il conviendrait de faire construire deux machines à draguer, une pour la Grande Rivière où l'on en aura besoin pendant plusieurs années à la baisse des eaux, comme je l'ai expliqué; l'autre pour le bayou de Lafourche. Avant que le Mississipi soit trop bas pour que le steamboat acheté pour les travaux publics ne puisse plus sortir par Plaquemine, je proposerais de l'envoyer à Lafourche, où il serait employé ainsi que l'atelier pendant le temps des eaux basses.

Cet atelier ne se compose encore que de 44 nègres; vous en avez acheté 57; 13 sont morts, savoir : 7 du choléra au mois de mai dernier, et 6 depuis cette époque, de fièvre ou de dissenterie.

Pendant tout ce temps que les travaux de Plaquemine ont duré, c'est-à-dire du 20 août au 1er. de novembre, il y a toujours eu un grand nombre de malades, et je n'ai jamais pu disposer que de 16 à 18 travailleurs. Je dois au capitaine Mayo, surintendant des travaux publics, la justice de déclarer que sans son activité et son intelligence, il eût été difficile d'achever ce travail avant la crue du fleuve, avec aussi peu de forces.

Le tout vous est respectueusement soumis.

BENJ. BUISSON,
Aide-ingénieur-civil.

Nouvelle-Orléans, le 4 janvier 1835.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mary et Susan, Barratt, N York, H Oxirard.
Barque Northumberland, Ormand, Cork, J Prats et fils.
Brick Rowse, Caddy, Charleston, G Bucklin.
Briz Viscayne, Canal, St. Yago de Cuba, J Prats et fils.
Brick Elisabeth, Crocker, N York, S J Masters.
Brick Stranger, Soule, Baltimore, Harrod et Quarles.
Mistico Santiago, Isern, Havane, J Prats et fils.
Goel Fanny Butler, Snyder, Tampico, A Lewis et co
Gorl Commerce, Messer, Sisal, F Tio.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lexington, de passes, avec le brick Frances Ellen et la goelette New Bedford. Il ne rapporte rien de nouveau.
Brick Frances Ellen, Berry, de Portland.
Goel New Bedford, Perry, de Providence.
Bateau à vapeur Bonita, Fitch, de Vicksburg, avec du coton.
Bateau à vapeur Uncle Sam, Atheran, de Cincinnati,
Bateau à vapeur Chieftain, Bostwick, de la rivière Yazoo, avec du coton.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 12 février—la seconde représentation de

LESTOCQ,

Opéra-comique en 4 actes, de M. Scribe, musique de M. Auber.

Lestocq, médecin d'Elizabeth — MM St. Albain.
Golofkin, ministre de la police, — Bailly.
Dimitri Lapoukin, jeune officier au régiment de Novogorod, — Heymann.
Samoief, officier au même régiment, — Alfred.
Vorel, aide de camp de Golofkin, — St. Amand.
Strolof, serf de Golofkin et maître de poste, — St. Victor.
Elizabeth, fille de Pierre le Grand, — Mmes. Millot.
Eudoxie, femme de Golofkin, — St Clair.
Catherine, serve de Golofkin, — E. Dupuis.

Vu l'importance et la longueur de cet ouvrage, il sera joué seul.

Amusement rare et extraordinaire.

DR. J. COULT, offrira un autre spectacle des effets amusans du GAZ OXIDE NITREUX, sur le système humain, le mercredi et le jeudi au soir, février 11 et 14 à la Salle de Bal Américaine, encoignure des rues du Camp et Poydras. Pour plus de détails voyez les affiches du jour. 12 fév—2

☞ Le capitaine du navire français les *Deux Sœurs*, prévient le public qu'il ne sera pas responsable des dettes contractées par son équipage. 12 fév

☞ Les consignataires des marchandises à bord du navire français les *Deux Sœurs*, venant du Havre, sont priés de retirer leur permis de la douane pour le déchargement. 12 fév

MILLE rames papier à enveloppe, à vendre par WHITE & co. 12 fév rue de la Douane, no 20.

MUSCADES et Gingembre, en barrillets, à vendre par WHITE & co. 12 fév rue de la Douane, no 20.

Marchandises pour le Marché Mexicain.

16 CAISSES de Rubans ; 5 do. de Satin uni ; 2 do. à franges ; 10 do. Perles à colliers ; 2 Canons en bronze ; à vendre par JULES LEBLANC & Co., Rue Royale, No. 103. Et aussi, Eau-de-Vie de France. 12 fév

DIX PIASTRES de récompense

seront données à quiconque arrêtera et conduira à l'écurie de M. V. Millet, encoignure des rues St. Louis et Bourbon, le mulâtre LAWRENCE très connu comme cocher, âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds, ayant quelques marques sur le visage et parle anglais et français—il a appartenu à M. Elkins, et dernièrement à M. E. Bertus, qui en avait fait l'acquisition à la vente des biens de la succession de veuve Jn. Pigueguy. 12 fév—3

Il a été conduit à l'écurie de M. Millet, le 26 janvier 1835, par un nommé Jacques Sierron, un cheval noir, sellé, bridé, une raie blanche au front et un pied de dernière blanc. Le propriétaire du dit cheval est prié de venir le réclamer dans les dix jours qui suivront la publication présente, faute de quoi il en sera disposé suivant la loi. 12 fév—3

M. A. DE VAUDRICOURT, ayant définitivement fixé son domicile dans cette ville, prévient le public et ses amis qu'il se propose de donner des leçons de Musique et de Dessin. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent s'adresser à M. E. Johns, rue de Chartres. 9 fév—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un décret de l'honorable cour du premier district, rendu dans l'affaire de Louis Marang, tuteur, etc. contre François Fagendy, subrogé tuteur et autres, il sera vendu aux enchères publiques, lundi, le 16 mars prochain 1835, à la Bourse Hewlett, en cette ville, à midi, les esclaves suivans formant partie des biens de la société de Dugué frères et Louis Marang, savoir : Zénon, âgé d'environ 60 ans; Bernard, 36, Arthur 18; Grandville 36; Claiborne, 30; Arthe, 16; David, 24; Edmond, 20; George Greene, 22; George Blaze, 30; Harry, 20; John Boyn, 30; Gaspard, 30; James, 16; Nero, 25, (marconeur) Ambroise, 23; Sylla, (maître-cooc) 30; Betsey, 21; Rebecca 30; Angeline 20.

Aussi, le double concession d'un morceau de terre situé en la paroisse de Jefferson, à six milles environ en dessous de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, contenant environ 36 arpens en superficie.

Conditions : payable en deux termes égaux, à six et 12 mois du jour de la vente; les acquéreurs devront fournir deux traites sûres qui seront les seules des billets endossés à satisfaction et à ce moyen hypothèque spéciale dans les actes de vente qui seront passés devant Félix Grima, notaire public, à leurs frais. Les esclaves ne seront délivrés qu'après que les billets seront fournis, mais n'en seront pas moins aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication. 12 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Chargement du brick Caroline, à l'encan.

IL sera vendu Samedi prochain, 14 de ce mois, à midi précis, sur la Levée, vis-à-vis la rue Conti. Le chargement du brick Caroline, consistant en 400 quarts de pipes de vin de Goscin Sherry, 930 barrils Louisane du même vin, le tout en bon état.

Termes : toute somme au dessous de $500, 4 mois de crédit, au dessus de $500, 6 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 12 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mercredi, 25 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, en date du 5 courant, et à la requête de K. M. Wilman, syndic des créanciers de John G. Asher ; 4 Actions du Chemin à Coulisse de Carolton, payées en plain.

Conditions :—Comptant. 12 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Faillite de Yard & Blois.

PAR ordre de la Cour de Paroisse et sous la direction des syndics de la faillite de Yard & Blois, il sera vendu pour le bénéfice de leurs créanciers, samedi, le 14 de mars, à midi précis, à la Bourse, un filet sans le faubourg Livaudais, no. 119 et mesurant 300 pieds de face à la rue Washington, 300 pieds sur la sixième rue et 448 pieds face à la rue Appollon et 448 face à la rue Bacchus; aussi:—Une Esclave nommée Henriette, âgée de 24 ans, blanchisseuse et repasseuse ; une esclave nommée Marthe, âgée de 20 ans, domestique de maison, toutes pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions :—A 6, 12 et 18 mois